

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU</p> <p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2021</p>
--

Le conseil municipal, lors de sa réunion, a pris les décisions suivantes :

- Accepte le devis de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration du clocher porche, estimés à 253 000 € HT, de Mme Christelle AUROY, architecte, pour un montant de 22 770 € HT

- Ne souhaite pas acquérir la parcelle rue de la gare, ZP 306, de 3 159 m² à la société SNCF, où était implanté un silo, car une dépollution et une étude de sols seraient nécessaires.

- Donne un avis favorable au classement d'une cloche de l'église de 1804 au titre des monuments historiques

- Approuve la convention d'entretien des voiries communautaires, pour 3 ans, pour les travaux de fauchage et débroussaillage par la commune et le remboursement par la cdc d'1 euro par mètre linéaire, soit 3 789 €.